

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2025

La séance débute à 20h30 à la salle du Conseil de la mairie.

Présents : Pascal MICHAUX, Claude THIVANT, Corinne CHAZEIX, Catherine FABRE, Joëlle NEYRIAL, Nathalie RAOUL, Marc-Antoine SABATIER, Patrick BARANGER (arrivé en cours de réunion).

Excusé : François GENIN (procuration à Pascal MICHAUX) – Patrick BARANGER (procuration à Claude THIVANT).

Absent : Julien BUVAT

Nathalie RAOUL est nommée secrétaire de séance jusqu'à l'arrivée de Patrick BARANGER

Murielle GAYDIER participe à la réunion en sa qualité de Secrétaire de Mairie.

Ordre du jour :

- ✓ Validation du PV de la réunion du 2 octobre 2025
- ✓ Délibération réfection candélabre accidenté RD27
- ✓ Délibération mandatement du Centre de Gestion pour la mise en concurrence des contrats d'assurance des risques statutaires
- ✓ Délibération pour la participation obligatoire à la protection sociale complémentaire au titre du risque santé des agents
- ✓ Décision modificative budget eau
- ✓ Analyse sur la parcelle des opérateurs au site de La Croix
- ✓ Questions diverses

➤ **Adoption du PV de la réunion du 2 octobre 2025**

Le PV est adopté à l'unanimité.

➤ **Réfection du candélabre accidenté sur la RD27**

Un candélabre de la route du Guéry a été accidenté, sans que le responsable du dégât ait été identifié : les travaux de réparation incombent donc à la commune. Territoire d'Energie a chiffré la remise en état à 2 800€HT, avec une participation de la commune à hauteur de 50%, soit 1 400,24€HT.

La réfection est validée à l'unanimité.

➤ **Mise en concurrence par le Centre de Gestion des contrats d'assurance pour les risques statutaires des agents communaux.**

L'assurance des risques statutaires permet de couvrir tout ou partie des prestations mises à la charge des collectivités, telles que les coûts de remplacement des agents absents et les frais médicaux en cas d'accident du travail.

Le Maire rappelle que la commune a intérêt à confier au Centre de Gestion départemental la procédure de mise en concurrence des contrats pour bénéficier d'un effet de masse.
La délégation au Centre de Gestion de la mise en concurrence des contrats d'assurance pour les risques statutaires est validée à l'unanimité.

Arrivée de Patrick BARANGER

➤ **Protection sociale complémentaire « santé » pour les agents communaux**

Le Maire informe le Conseil qu'à compter du 01/01/26 la participation mensuelle de la commune au financement, pour chaque agent, de la garantie « santé » ne peut être inférieure à la moitié du montant de référence fixé à 30€.

Cette participation est subordonnée à l'adhésion de la commune à la convention de participation portée par le Centre de Gestion et souscrite auprès du groupement RELYENS SPS / MUTUELLE INTERIALE (avec un choix entre deux dispositifs).

Le montant brut mensuel de la commune est fixé à l'unanimité à 15€ par mois et par agent qui souhaitera bénéficier de cette protection sociale complémentaire « santé ».

➤ **Décisions modificatives concernant le budget « Eau »**

Le Maire propose 2 modifications concernant le volet investissement du budget Eau :

- ✓ Un transfert de 1 200€ du compte 6215/012 vers le compte 61523/011 pour l'achat d'un tuyau plastique permettant de rétablir l'évacuation des eaux pluviales dans un fossé de Fontchartoux.
- ✓ Un transfert de 6 500€ du compte 020/020 vers le compte 2031/20 pour régler des dépenses issues du projet de protection des sources d'eau communales (commissaire enquêteur, publication de l'avis d'enquête publique, frais d'insertion hypothèques)

Les 2 modifications du budget « Eau » sont approuvées à l'unanimité.

➤ **Opérateurs téléphoniques du site de La Croix**

Le Maire fait le point sur les opérateurs téléphoniques présents sur les pylônes de La Croix :

- Tour TDF avec les opérateurs Orange, SFR et Bouygues
- Tour One Tower (maintenant Cellnex) avec l'opérateur Free

➤ **Questions diverses**

- Le Maire informe le Conseil de la nécessité de modifier le tableau des emplois en raison de l'inscription par le Centre de Gestion de Murielle GAYDIER sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial à partir du 15/12/2025. Il propose donc de créer le poste de rédacteur territorial et de supprimer le poste actuel d'adjoint administratif territorial principal.
La proposition est validée à l'unanimité, Claude THIVANT ne prenant pas part au vote.

- Le Maire fait lecture au Conseil d'une motion émanant de l'Association des Maires de France réclamant pour les communes et les intercommunalités davantage de liberté et de moyens pour agir. La motion est approuvée à la majorité : pour : 8 voix – abstention : 1 voix – contre : 0 voix
- Un document est distribué en séance : il présente le détail des frais de scolarité et des frais de cantine de l'école primaire publique de Rochefort pour les années 2020 à 2024.
Dans les années passées, une délibération votée par la commune de Rochefort fixait les sommes à payer par notre commune. Depuis les frais de l'année 2023, les comptes ont été discutés dans le détail avec la commune de Rochefort et il est demandé au Conseil de valider formellement les montants versés :

Frais de scolarité	De l'année 2023 = 22 736 € De l'année 2024 = 20 640 €
Frais de cantine	De l'année 2023 = 10 153 € De l'année 2024 = 7 849 €

Les montants sont validés à l'unanimité

- Le document du SMCTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) intitulé « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Année 2024 », diffusé aux délégués des communes lors de la réunion du 11/12/25, a été transmis par courriel aux membres du Conseil. Un exemplaire papier est par ailleurs disponible en mairie.

La séance est levée à 22h00